



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 25 février 2014

ORGANISMES BÉNÉFICIAINT DE DONS

L'INSTITUT CURIE Exercices 2009 à 2013

La Cour des comptes rend public un rapport sur l'Institut Curie, fondation reconnue d'utilité publique.

En application de l'article L. 111-8 du code des jurisdictions financières, son contrôle a porté sur le compte d'emploi des ressources collectées par l'Institut, sur les exercices 2009 à 2013, et sur l'emploi des dons ouvrant droit à avantage fiscal, sur les exercices 2010 à 2013.

À l'issue de son contrôle, et dans la limite des diligences qu'elle a effectuées, la Cour constate :

- la conformité de l'emploi des ressources de l'Institut issues de la générosité publique aux objectifs poursuivis par l'appel à dons, au cours des exercices 2009 à 2013, avec une réserve ; celle-ci porte sur l'imputation d'une partie de la rémunération du directeur de l'Ensemble hospitalier de l'Institut sur les fonds issus de la générosité publique ;
- la conformité entre les objectifs de l'Institut et les dépenses financées par les dons ouvrant droit à avantage fiscal, au cours des exercices 2010 à 2013.

Le rapport de la Cour recommande notamment, d'une part, de préciser davantage les objectifs des appels à dons et legs, d'autre part, d'adopter une stratégie pluriannuelle d'affectation des fonds issus de la générosité publique et d'ajuster en conséquence l'importance des réserves.

[Lire le rapport](#)

CONTACTS PRESSE :

Ted Marx • Directeur de la communication • T 01 42 98 55 62 • tmarx@ccomptes.fr

Denis Gettliffe • Responsable des relations presse • T 01 42 98 55 77 • dgettliffe@ccomptes.fr